

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 22 MARS A 18 H

N°06/2017 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Date de convocation : 15/03/2017
Nombre de délégués présents : 21
Titulaires : 17
Suppléants : 4
Votants : 21

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-deux mars, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Muriel ROQUES ETIENNE

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Michèle BARRAU-SARTRES, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Jean-Pierre LEFLOCH, Éric PUJOL, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Louis BARRET, Guy BORIES, Alain FABRE, Emile GOZE, Alain GRIMAL.

Suppléants votants : Madame, Chantal CAPELLE, Messieurs, Jean-Louis FABRE, Claude JULIEN, Thierry MALLÉ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane BAUGUIL-THOMAS, Isabelle CALMET, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Laurence PUJOL, Emilie RAYNAL, Messieurs, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Patrick RAMOND, Alain SÉVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Jean-Claude MADAULE, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvian CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Bernard TROUILHET, Jean-Michel BOUAT, Gérard POUJADE, Jean-Pierre SOULA, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Thierry DUFOUR, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.

ANNEXE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

PREVISIONS D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE POUR 2017

1/ Poursuite de la révision du SCOT – arrêt et approbation du SCoT du Grand Albigeois 2017-2030

- Approbation du bilan de la concertation publique et arrêt du SCoT du Grand Albigeois le 25 janvier 2017
- Avis des Personnes Publiques Associées sur le projet arrêté (délai de réponse 3 mois)
- Enquête publique (durée 1 mois à 2 mois avec commission d'enquête)
- Approbation envisagée au 4ème trimestre 2017

2/ Dispositif d'animation pour la révision du SCOT

Afin de mener la démarche de révision du SCoT du Grand Albigeois, le Syndicat Mixte s'est appuyé sur trois niveaux :

- Le **comité syndical du SCoT**, composé de 32 élus titulaires et 31 élus suppléants qui suit l'avancement de la procédure et délibère aux différentes étapes de la révision du SCoT prévues par la loi.
- Le **comité de pilotage**, qui réunit les 10 membres élus du bureau syndical du SCoT et les techniciens des EPCI. Ce comité suit l'ensemble de la procédure, élabore les contenus sur la base des apports techniques et prépare les éléments soumis au Bureau.
- Les **séminaires** auxquels a été convié l'ensemble des élus des 46 communes du territoire afin de co-construire le projet.

Retour sur le bilan comptable des réunions tenues au cours de l'année 2016 :

- 25 COPIL SCoT, qui ont permis de mener à bien la phase d'étude et d'amender les différentes versions du document jusqu'à l'arrêt du SCoT
- 2 Comités Syndicaux, le 29 mars 2016 et le 21 juin 2016
- 2 séminaires, le 13 avril 2016 et le 25 mai 2016, qui se sont tenus aux phases clés du SCoT - « PADD au DOO » et « l'articulation entre SCoT et PLUi » - et ont permis de donner naissance à un projet co-construit et partagé avec l'ensemble des élus du territoire.

3/ Suivi de la mise en œuvre du SCOT sur les 46 communes et 3 EPCI (PLUI)

Afin d'accompagner au mieux les communes dans leurs procédures d'urbanisme et de mise en compatibilité, la structure technique du Syndicat mixte du SCoT apporte son expertise et tout son conseil notamment sur l'élaboration des 3 PLUI que les EPCI ont engagée.

Les missions sont les suivantes :

- Assister et conseiller les communes pour les aider dans la traduction et la prise en compte des orientations du Scot dans les documents d'urbanisme locaux,
- Suivre les procédures de PLU et des 3 PLUI (ou autre document d'urbanisme local) en tant que personnes publiques associées, chargée d'émettre un avis sur l'arrêt de projet du document prenant la forme d'un arrêté du président après avis du bureau.
- Assistance Technique aux communes et intercommunalités tout au long des procédures pour la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme ainsi que sur des points se rapportant aux projets et autres opérations foncières d'aménagement de type ZAC, lotissements, orientations d'aménagement et de programmation, plans de masse....

4/ Exercice de la compétence SCOT

- ↳ Mesure du niveau de compatibilité des documents d'urbanismes avec le SCOT
- ↳ Instruction des demandes d'avis sur les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux
- ↳ Suivi des procédures d'élaboration, de révision et de modification des POS PLU et CC et documents supra communaux (PLH, PDU, SCOT, SRCE, SRADDET....) menées par les collectivités du périmètre : participation aux réunions, analyse technique et rédaction des avis sur ces dossiers
- ↳ Instruction des demandes d'installation et/ou d'extension commerciales, avant examen en Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ↳ Mise en place et suivi des indicateurs
- ↳ Développement, suivi et actualisation d'un site internet dédié au SCoT
- ↳ Relation avec les élus, techniciens communaux et intercommunaux, les services de l'Etat et autres partenaires institutionnels : Région Midi-Pyrénées, Conseil général du Tarn, chambres consulaires,...
- ↳ Contribution aux échanges entre les structures porteuses de SCOT (participation aux comités techniques des réseaux Interscot, métropolitains et nationaux, Fédération des SCoT)
- ↳ Gestion administrative et budgétaire du syndicat : préparation des commissions, conseil et bureaux syndicaux, rédaction et traitements institutionnels, préparation et exécution budgétaire, gestion de la communication.

► PREVISIONS BUDGETAIRES 2017

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondront à l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 (2 000,24€) aux participations des Communautés (103 225,76 €) et à la reprise des subventions (3 574,00€).

Les contributions des Communautés seront appelées sur la base de la répartition suivante :

- la Communauté de Communes des **Monts d'Alban du Villefrancois**, à hauteur de 6,3% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **6 503,22 €**
- la Communauté de Communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 10,85% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **11 251,61€**.

- la Communauté d'agglomération de l'**Albigeois**, à hauteur de 82,85% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **85 470,93€**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **108 800 €** et correspondront :

- à la mise à disposition des moyens humains et matériels de la communauté d'agglomération de l'Albigeois vers le syndicat mixte afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, l'exercice de la compétence SCoT et la mise en oeuvre du SCoT (frais de personnel et de siège), pour une année,
- aux frais liés au fonctionnement du syndicat et charges à caractère général (frais d'impression, de communication, de réception, de mission et autres fournitures administratives,...)
- à la dotation aux amortissements des études du SCoT,

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement qui s'élèveront à **100 087,11€** correspondront à la reprise des subventions (3 574,00€), aux frais d'études (7 513,11€), aux frais en lien avec les documents d'urbanisme (20 000 + 2 000€) et aux restes à réaliser de 2016 (67 000€).

Cette section est financée par :

- les amortissements soit 25 100,00 € conformément à l'article R 2321-3 du Code général des collectivités territoriales qui dit que les documents d'urbanisme mentionnés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme (SCoT et PLU) sont amortis sur une durée de 10 ans..
- la reprise du résultat antérieur à hauteur de 74 987,11 €

N°06/2017 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité,

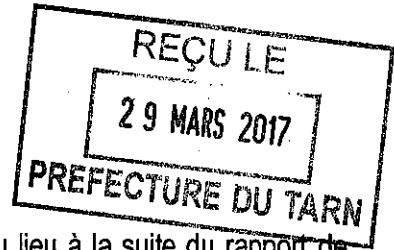
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu à la suite du rapport de présentation joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 21
Pouvoir(s) :
Majorité absolue : 17
Votes favorables : 21
Votes défavorables :
Nuls :
Abstentions :

Fait et délibéré
Le 22 mars 2017
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :



LA PRESIDENTE,
ANNE-MARIE ROSE

